



## **PRÉSENTATION**

Contact: ifep@white-tillet.com ou au 01.60.08.43.85

Les Règlements européens relatifs aux dispositifs médicaux (DM) et dispositifs médicaux de diagnostic in vitro (DMDIV) requièrent que les fabricants et les mandataires aient une personne chargée de veiller au respect de la réglementation. L'article 15 de ces Règlements détermine les exigences relatives à cette personne et le guide MDCG 2019-7 vient apporter certaines précisions.

### Intervenants:

### **Professeur Anne-Catherine Perroy**

Docteur en pharmacie, Docteur en droit, Professeur des Universités, Avocat, Of Counsel Cabinet Simmons & Simmons

#### Date:

Mardi 2 Février 2021 (9h30 - 11h30)

### Personnes concernées :

Professionnels des départements suivants : Direction, Affaires Réglementaires, Assurance qualité, Fabricants, Mandataires des entreprises de dispositifs médicaux, mais aussi Agences de Communication, Start-up développant des dispositifs médicaux, établissements de santé ...

### Qu'attendre de cette formation (Objectif) :

Une approche cohérente et compréhensive relative aux points clés concernant la personne chargée de veiller au respect de la réglementation :

- Les entreprises concernées
- Ses rôles et missions
- Son profil
- Sa localisation
- Sa place dans l'entreprise
- Ses similitudes et différences avec le Pharmacien Responsable et le représentant de la direction (ISO 13485)
- Ses responsabilités

### Moyens pédagogiques :

Ordinateur
Présentations
Questionnaire d'évaluation
Questionnaire de satisfaction

### Méthodes pédagogiques :

Exposés, exemples concrets et discussions

### Modalité de reconnaissance de la formation :

Remise d'une attestation de fin de formation



## **PROGRAMME**

Contact: ifep@white-tillet.com ou au 01.60.08.43.85

**2 Février 2021** (9h30-11h30)

09h30	Accueil des participants et tour de table de leurs attentes		V. Quid de sa responsabilité ?
	Evaluation des connaissances : Pré-tests oraux		
	I. Quelles sont les entreprises concernées par cette obligation ?		VI. Personne chargée de veiller au respect de la réglementation vs. Autres acteurs
	II. Quelles missions pour la personne chargée de veiller au respect de la réglementation ?	11h55	Discussion (Questions/Réponses)
	III. Quel profil pour la personne chargée de veiller au	441.20	
	respect de la réglementation ?	_11h30	Fin de la formation
	IV. Quelle place dans l'entreprise et vis-à-vis des autorités ?		



## **FORMULAIRE**

Prise en charge par organisme collecteur (merci de remplir tous les champs suivants)

Contact: ifep@white-tillet.com ou au 01.60.08.43.85

	igne ou à photocopier, compléter et nous retourner par fax au binet White-Tillet -IFEP) ou par mail (ifep@white-tillet.com).	Adresse:		Pay		
Le Cabinet WHITE-TILLET est enregi région d'Ile-de-France et DPC n° 867	Il vous appartient de vérifier l'imputabilité de votre formation auprès de votre OPCA et de faire votre demande de prise en charge avant la formation					
FORMATION : PRRC 2 Fé	evrier 2021	Responsable formation ou chargé de la gestion administrative				
Les prix proposés sont par co			Prénom :			
1er participant : 2ème participant : 3ème participant : À partir du 4ème participant :	300€ HT soit 360€ TTC 250€ HT soit 300€ TTC 200€ HT soit 240€ TTC 80€ HT/ participant supplémentaire soit 96€ TTC	Code Postal : Téléphone ligne directe : . E-mail :	Ville :	Pays. Fax ligne directe :	:	
Participant		Mode de règlement				
Pour valider votre inscription et rec champs du formulaire.  Médecin Pharmacien Insc Mme M. Docteur Profe Nom: Prénom: Entreprise ou Organisme: Adresse de convocation: Code Postal: Téléphone ligne directe: E-mail:	Par Chèque libellé à l'ordre du cabinet WHITE-TILLET Par virement bancaire à l'ordre de :  « WHITE-TILLET », LCL Bourges Chancellerie – Banque : 30 002 Guichet : 05 738 - No de compte : 00 000 702 12 Q - Clé : 75 IBAN FR74 3000 2057 3800 0007 0212 Q75 BIC : CRLYFRPP  Votre inscription ne sera considérée comme définitive qu'après réception de votre bulletin d'inscription signé et du règlement des frais d'inscriptions. La signature de ce bulletin d'inscription de commande et signifie acceptation sans réserve des conditions de participation mentionnées dans le programme de cette formation.  Déclare avoir pris connaissance des conditions de vente.					
* Information supplémentaires oblig	atoires en cas de DPC	Nom :	Prénom :	Date :		
Etablissement à facturer Entreprise ou organisme du p	Fonction : Signature :					



### INFORMATION

Contact: ifep@white-tillet.com ou au 01.60.08.43.85

Horaires

Formation: 9h30 - 11h30

Renseignements

WHITE-TILLET-IFEP

24, rue Gambetta

77400 Lagny-sur-Marne Tél: 01.60.08.43.85

Fax: 01.60.08.00.22

E-mail: ifep@white-tillet.com

Participation

1er participant : 300€ HT soit 360€ TTC 2ème participant : 250€ HT soit 300€ TTC 3ème participant : 200€ HT soit 240€ TTC

à partir du 4ème participant : 80€ HT/ participant supplémentaire soit 96€ TTC

Remise pour les membres de Team-PRRC sur justificatif de cotisation à jour

### Questions écrites préalables

Si vous souhaitez poser certaines questions aux intervenants préalablement à la session de formation, merci de les faire parvenir à l'adresse suivante :

WHITE - TILLET - IFEP

24, rue Gambetta - 77400 Lagny-sur-Marne

Ou par :

Fax: 01 60 08 00 22

E-mail: ifep@white-tillet.com

Les réponses aux questions, transmises sous anonymat aux intervenants, seront

apportées par ces derniers lors de la formation

#### Inscription

Dès réception de votre bulletin d'inscription signer, une convention de formation vous sera adressée, accompagnée de votre convocation. Votre inscription sera considérée comme définitive après l'envoi de votre convention.

### Mode de paiement

Vous pouvez payer en ligne ou nous adressez un chèque à l'ordre du cabinet WHITE-TILLET, ou un virement après réception de la facture, en mentionnant le nom du ou des participants sur le bulletin d'inscription. Toute formation commencée sera due en totalité.

#### Annulation

Annulation : pour toute annulation reçue deux semaines au moins avant la formation, seuls les frais d'inscription payés seront remboursés. Au-delà, ils seront dus en totalité quel que soit le motif de l'annulation (y compris en cas de mouvements de grève ou de difficultés techniques ou climatiques perturbant les transports).

Transfert d'inscription sur une autre session de formation : les transferts seront acceptés moyennant des frais supplémentaires de 90 € par journée de formation.

Remplacements : les remplacements de stagiaire seront admis.

Les demandes d'annulation, de transfert et de remplacement devront être formulées par écrit et adressées impérativement par e-mail (ifep@white-tillet.com) pour être prises en compte.

Annulation des organisateurs : les organisateurs se réservent la possibilité d'annuler cette formation à tout moment et pour quelque raison que ce soit. Dans la mesure du possible, les stagiaires inscrits seront avertis par écrit. Seuls les frais d'inscription payés seront remboursés, tout comme dans l'hypothèse d'une annulation due à un cas de force majeure survenu notamment le jour même de la formation.